

Arrêté portant nomination des membres du jury de MASTER 1

Mention : ARCHEOLOGIE, SCIENCES POUR L'ARCHEOLOGIE

Parcours : Métiers de l'archéologie

La Présidente de Nantes Université,

Sur proposition de la Directrice de l'UFR d'Histoire, Histoire de l'art et Archéologie

En date du 04/01/2024

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L.612-2, L.612-3, L.613-1 et L.613-2 ;

Vu le Décret n° 2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation de ses statuts, notamment son article 32-13° ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master modifié ;

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2022 accréditant Nantes Université en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Article 1^{er} : La liste des membres du jury de la formation citée en en-tête du document au titre de l'année universitaire 2023-2024 est établie comme suit :

- Est nommée **Présidente du jury** :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade</u> (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs)
BOULUD-GAZO Sylvie	Maître de conférences des universités

- Sont par ailleurs nommés **membres du jury** :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade et établissement de rattachement</u>
DIEULEFET Gaëlle	Maître de conférences HDR des universités
GUYODO Jean-Noël	Maître de conférences des universités
HENIGFELD Yves	Professeur des universités
MONTEIL Martial	Professeur des universités
MOUCHARD Jimmy	Maître de conférences des universités

Article 2 : La composition du jury fait l'objet d'un affichage dans les lieux d'enseignement.

Article 3 : La directrice générale des services de Nantes Université et la directrice de l'UFR sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le - 4 JAN. 2024

La Directrice de l'UFR
Annick PETERS-CUSTOT
Le 04/01/2024

Annick PETERS-CUSTOT
Directrice de l'UFR d'Histoire
Histoire de l'Art et Archéologie



La Présidente de Nantes Université,
Carine BERNAULT
et par délégation
le Vice-Président Formation
et Education Ouverte



Arnaud GUEVEL

Arrêté portant nomination des membres du jury de MASTER 2

Mention : ARCHEOLOGIE, SCIENCES POUR L'ARCHEOLOGIE

Parcours : Métiers de l'archéologie

La Présidente de Nantes Université,

Sur proposition de la Directrice de l'UFR d'Histoire, Histoire de l'art et Archéologie

En date du 04/01/2024

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L.612-2, L.612-3, L.613-1 et L.613-2 ;

Vu le Décret n° 2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation de ses statuts, notamment son article 32-13° ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master modifié ;

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2022 accréditant Nantes Université en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Article 1^{er} : La liste des membres du jury de la formation citée en en-tête du document au titre de l'année universitaire 2023-2024 est établie comme suit :

- Est nommé **Président du jury** :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade</u> (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs)
HENIGFELD Yves	Professeur des universités

- Sont par ailleurs nommés **membres du jury** :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade et établissement de rattachement</u>
BOULUD-GAZO Sylvie	Maître de conférences des universités
DIEULEFET Gaëlle	Maître de conférences HDR des universités
GUYODO Jean-Noël	Maître de conférences des universités
MONTEIL Martial	Professeur des universités
MOUCHARD Jimmy	Maître de conférences des universités

Article 2 : La composition du jury fait l'objet d'un affichage dans les lieux d'enseignement.

Article 3 : La directrice générale des services de Nantes Université et la directrice de l'UFR sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le - 4 JAN. 2024

La Directrice de l'UFR
Annick PETERS-CUSTOT
Le 04/01/2024

Annick PETERS-CUSTOT
Directrice de l'UFR d'Histoire
Histoire de l'Art et Archéologie



La Présidente de Nantes Université,
Carine BERNAULT

Pour la Présidente de Nantes Université
et par délégation
le Vice-Président Formation
et Education Ouverte



Arnaud GUEVEL

Arrêté portant nomination des membres du jury de MASTER 1

Mention : ETUDES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

Parcours : Ingénierie en projets européens ; Métiers de la solidarité internationale ; Paix, négociations internationales et diplomatie

La Présidente de Nantes Université,

Sur proposition de la Directrice de l'UFR d'Histoire, Histoire de l'art et Archéologie

En date du 04/01/2024

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L.612-2, L.612-3, L.613-1 et L.613-2 ;
Vu le Décret n° 2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation de ses statuts, notamment son article 32-13° ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master modifié ;
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 12 juillet 2022 accréditant Nantes Université en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Article 1^{er} : La liste des membres du jury de la formation citée en en-tête du document au titre de l'année universitaire 2023-2024 est établie comme suit :

- Est nommé **Président du jury** :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade</u> (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs)
CATALA Michel	Professeur des universités

- Sont par ailleurs nommés **membres du jury** :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade et établissement de rattachement</u>
JESNE Fabrice	Maître de conférences HDR des universités
MESSAOUDI Alain	Maître de conférences HDR des universités
RAFLIK-GRENOUILLEAU Jenny	Professeur des universités

Article 2 : La composition du jury fait l'objet d'un affichage dans les lieux d'enseignement.

Article 3 : La directrice générale des services de Nantes Université et la directrice de l'UFR sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le - 4 JAN. 2024

La Directrice de l'UFR
Annick PETERS-CUSTOT
Le 04/01/2024

Annick PETERS-CUSTOT
Directrice de l'UFR d'Histoire
Histoire de l'Art et Archéologie



La Présidente de Nantes Université,
Carine BERNAULT

Pour la Présidente de Nantes Université
et par délégation
le Vice-Président Formation
et Education Ouverte



Arnaud GUEVEL

Arrêté portant nomination des membres du jury de MASTER 2

Mention : ETUDES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

Parcours : Ingénierie en projets européens ; Métiers de la solidarité internationale ; Paix, négociations internationales et diplomatie

La Présidente de Nantes Université,

Sur proposition de la Directrice de l'UFR d'Histoire, Histoire de l'art et Archéologie

En date du 04/01/2024

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L.612-2, L.612-3, L.613-1 et L.613-2 ;

Vu le Décret n° 2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation de ses statuts, notamment son article 32-13° ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master modifié ;

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2022 accréditant Nantes Université en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Article 1^{er} : La liste des membres du jury de la formation citée en en-tête du document au titre de l'année universitaire 2023-2024 est établie comme suit :

- Est nommée **Présidente du jury** :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade</u> (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs)
RAFLIK-GRENOUILLEAU Jenny	Professeur des universités

- Sont par ailleurs nommés **membres du jury** :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade et établissement de rattachement</u>
CATALA Michel	Professeur des universités
JEANNESSON Stanislas	Professeur des universités
JESNE Fabrice	Maître de conférences HDR des universités
MALOYAN Diana	Professeur agrégé

Article 2 : La composition du jury fait l'objet d'un affichage dans les lieux d'enseignement.

Article 3 : La directrice générale des services de Nantes Université et la directrice de l'UFR sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le - 4 JAN. 2024

La Directrice de l'UFR
Annick PETERS-CUSTOT

Le 04/01/2024

Annick PETERS-CUSTOT

Directrice de l'UFR d'Histoire
Histoire de l'Art et Archéologie

La Présidente de Nantes Université,
Carine BERNAULT

Pour la Présidente de Nantes Université
et par délégation
le Vice-Président Formation
et Education Ouverte

Arnaud GUEVEL